

La gestion du risque inondation coûtera 14,52 € par habitant

Contraints par la loi NOTRe de gérer la protection des populations, les élus de la communauté d'agglomération de Bastia ont décidé hier du montant de la taxe GEMAPI. Concrètement : une hausse d'impôt pour le contribuable

Is le répètent à plusieurs reprises depuis le mois de septembre : l'État transfère une nouvelle fois une compétence sans donner les moyens aux élus de l'assumer. Hier soir, ces questions ont de nouveau été versées au débat, lors du conseil communautaire de la CAB. Depuis le 1er janvier, les élus sont en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI). Concrètement, ils doivent réaliser des travaux pour limiter les conséquences parfois désastreuses des inondations, des submersions marines, du débordement de cours d'eau... Sauf qu'il s'agit de chantiers extrêmement coûteux. Alors les élus, contraints et forcés répèteront-ils de nouveau, ont voté en 2017 le principe de la taxe GEMAPI et hier soir son montant. Elle correspond à 14,52 € par habitant. Mais pour le contribuable, la note apparaîtra plus élevée, puisqu'il faut raisonner en termes de foyer fiscal. Ils devront s'en acquitter au titre de la taxe d'habitation (de 23 et 30 €), de la taxe foncière (8 à 10 €) et les professionnels ne sont pas oubliés puisqu'ils y seront soumis au titre de la CFE (6€).

Au total, pour l'année 2018, la communauté d'agglomération de Bastia a chiffré son besoin financier à hauteur de 863 000 €. Argent qui servira à entreprendre différents travaux sur le territoire communautaire.

Alors pour une fois, malgré

leurs dissensions politiques, les élus de la CAB étaient - quasiment - tous d'accord. L'évolution de la législation les contraint à assumer un risque dont ils ne pourront se dédouaner sans augmenter la pression fiscale. "C'est un exercice obligé pour prévenir d'une maladie", lâche Michel Rossi, le maire de Ville-di-Pietrabugno.

"L'enfer fiscal"

Le rapport sur le montant de la taxe GEMAPI a été adopté par les conseillers communautaires. Julien Morganti du MCD et Francis Biolacci, élu communiste ont refusé de donner leur accord. Pour ce dernier, "cette région est en train de devenir un enfer fiscal. Je ne comprends pas pourquoi la CAB ne revoit pas les allocations aux communes, soit ses propres ressources, qui représentent 5 millions d'euros pour financer le risque inondation."

À cet argument, Louis Pozzo di Borgo, élu à Furtani a répondu "si la CAB avait été en meilleure situation financière quand nous sommes arrivés peut-être ! Mais ce n'est pas le cas et vous en savez quelque chose."

Adopter la taxe finalement n'était pas la mer à boire. Le plus dur pour les élus commence aujourd'hui : expliquer à leurs contribuables les raisons du choix et surtout leurs idées pour tenter dans les années à venir d'en limiter l'impact.

S. C.



Sur la taxe d'habitation, la GEMAPI représentera une hausse de 23 à 30 € selon le type de logement et la commune.

PHOTO CHRISTIAN BUFFA

L'Agglo décroche le label "Territoire internet"

L'association Villes Internet qui assure la promotion de l'internet citoyen et du numérique urbain a décerné ses trophées, cette semaine à Paris en présence du secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des comptes publics. Dans ce palmarès où plus de 200 collectivités sont récompensées, la CAB s'est illustrée. Elle décroche le label "Territoire internet"

avec deux arobases (@), sur un maximum de cinq pour la trentaine d'actions mises en œuvre. Parmi elles figurent notamment la carte interactive des points de collecte du tri, l'annuaire des clubs sportifs, les applis pour smartphone consacrées au tourisme ou encore le déploiement de la fibre. Au-delà de cette distinction, ce rendez-vous permet aux élus locaux

d'échanger sur les innovations numériques, de s'inspirer les uns des autres. "C'est l'endroit où l'on teste les évolutions technologiques", souligne Julien Morganti, le vice-président de la CAB. Nous avons discuté notamment avec les élus de Lyon et Dijon, deux villes particulièrement dynamiques, pour voir comment nous pourrions davantage développer une smart agglo."

S. C.